



Montreuil, le 9 avril 2020

M. Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics

M. Adrien TAQUET
Secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'Enfance

N/Réf : NP/CLN
N°87_20200409

Monsieur le Ministre de l'Action et des Comptes publics,
Monsieur le Secrétaire d'Etat en charge de la protection de l'enfance.

Alors que le 27 Février dernier se sont ouvertes, sans invitation aux organisations syndicales, les consultations sur la profession des assistants familiaux, les fédérations CGT services publics et santé, action sociale vous rappellent qu'elles sont présentes au quotidien auprès des collègues et vous interpelle concernant leur situation.

Car si chacun subit l'épreuve du confinement avec plus ou moins de difficultés d'organisation ou de craintes, il est un métier pour lequel l'ensemble des difficultés rencontrées s'additionnent : les assistantes et assistants familiaux

Ces collègues ont tous les jours à concilier au sein de leur domicile : vie professionnelle, vie privée. 335 jours par an, ces collègues accueillent les enfants confiés par l'aide sociale à l'enfance.

Les difficultés sont déjà nombreuses en temps normal : accueillir des enfants dans son quotidien au milieu de sa famille, les aider à trouver une place dans leur lieu d'accueil mais aussi auprès de leurs parents, à reprendre confiance en l'adulte et accompagner les manifestations de détresse et notamment les conduites à risque des uns et des autres mais toujours vous les entendrez nous rappeler « on gère tant bien que mal »

Mais depuis le 16 Mars : plus d'école, plus d'autres lieux d'accueil et l'ensemble des services en lien avec l'accueil familial qui ferme ou passe en service minimal : les assistantes et assistants familiaux sont contraints à l'accueil généralisé H24 sans préparation et avec très peu d'aide.

Les difficultés sont décuplées : des enfants habituellement présents de manière intermittente le sont désormais 7/7 j. Rappelons que certains présentent des pathologies ou des handicaps et qu'aujourd'hui ils sont H24 chez les collègues sans AVS et parfois sans le traitement médical nécessaire. Chez certains employeurs, là où l'activité syndicale, notamment celle de la CGT a permis de mettre en lumière les difficultés de ce métier, les choses sont moins pires et la prise en compte des difficultés rencontrées meilleure.

... / ...

Difficultés aussi du côté de la « continuité scolaire », chaque parent connaît la galère imposée par le ministre Blanquer : « on a l'impression que les profs rattrapent 6 mois de retard ! » Imaginez ce que cela devient quand vous avez à domicile jusqu'à 4 enfants (en plus des vôtres) : assurer le suivi des cours, l'accès à l'ENT, l'impression des devoirs, s'improviser enseignant... sans aide ni moyens supplémentaires, au contraire !

S'ajoute à tout cela le stress imposé par la conscience professionnelle : « si les enfants, que l'on accueille, ratent leur devoirs, on risque d'être accusé de pas avoir fait ce qu'il fallait... » Qu'advient-il s'ils ont atteint de COVID19 ?

Faut-il rappeler que les enfants placés souffrent quasiment tous de trauma affectifs, sont parfois instables avec des difficultés à gérer le stress et les angoisses... Certains sont fugueurs, voire atteints de troubles relevant de la psychiatrie lourde ... ce sont donc pour certains de véritables bombes à retardement que nos collègues auront à gérer en plus du reste et avec peu d'aide puisque les services soutiens sont eux-mêmes confinés.

Des inquiétudes se font jour aussi face à l'explosion des dépenses occasionnées par cette présence continue : frais de bouche supplémentaire, jeux achetés en plus pour occuper les uns quand les autres travaillent.

Les collègues seuls se retrouvent encore plus en difficulté car il leur est interdit de sortir avec les enfants même pour faire les courses et tous les employeurs n'ont pas mis en place de dérogation spécifique opposable lors de contrôle...

Face à toute cette difficulté et au-delà de la simple alerte envers un métier toujours mal reconnu et toujours précaire, nous exigeons le déblocage immédiat de moyens financiers destinés à compenser les dépenses supplémentaires, un véritable plan d'action concerté pour aider ces professionnels au plus vite et la mise en œuvre d'une planification de congés (sans accueil donc) dès la fin du confinement.

Pour l'avenir, et avec le même souci de justice qui conduit le Président Macron à annoncer un plan de revalorisation des carrières des personnels soignants, nous exigeons également l'attribution d'un véritable statut avec déroulé de carrière et revalorisation salariale pour les assistantes et assistants familiaux.

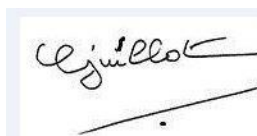
Nous vous adressons, Monsieur le Ministre et Monsieur le Secrétaire d'Etat, nos sincères salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics
Natacha POMMET,



Secrétaire générale

Pour l'Union Fédérale de l'Action Sociale
Fédération CGT Santé Action Sociale
Xavier GUILLOT,



Secrétaire général